

# CHARTRE DE BIENTRAITANCE

## Pôle Social

### Qu'est-ce que la Bienveillance ?

- La bienveillance est une démarche globale dans l'accompagnement du bénéficiaire et de l'accueil de l'entourage.
- Ensemble de comportements, d'attitudes qui prend en compte et respecte la personne dans sa globalité.
- La Bienveillance vise à promouvoir le respect des droits et libertés de la personne, son écoute et ses besoins.
- C'est une approche éthique et collective qui mène l'équipe à appliquer un « code de bonnes conduites » afin d'assurer un accompagnement personnalisé pour le bénéficiaire.

### Exemples de règles de Bienveillance :

- Respecter la pudeur et l'intimité des bénéficiaires (frapper à la porte de la chambre avant d'entrer)
- Impliquer le bénéficiaire et à sa famille toute décision prise dans l'accompagnement en évitant l'emploi de termes trop techniques

« Il n'existe pas d'autre voie vers la solidarité humaine que la recherche et le respect de la dignité individuelle » - Pierre LECOMTE DU NOUY



### Les membres de la Fondation ILDYS s'engagent à :

- 1 Respecter le bénéficiaire dans son individualité
- 2 Garantir la qualité de l'accueil et de l'accompagnement du bénéficiaire et de sa famille
- 3 Identifier les besoins et les attentes du bénéficiaire et de sa famille
- 4 Construire avec le bénéficiaire et sa famille un projet personnalisé
- 5 Adopter une attitude professionnelle d'écoute tout au long de l'accompagnement du bénéficiaire et de sa famille
- 6 Mettre en œuvre une communication et des comportements adaptés à chaque personne accueillie ou rencontrée
- 7 Assurer l'intimité de la personne, sa dignité
- 8 Garantir un accompagnement conforme aux bonnes pratiques et recommandations de l'ANESM.